RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : JANVILLE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé, à l'exception du secteur "Argentons" à Goustranville , qui fait l'objet d'une restriction pour l'usage de la boisson au regard des dépassements de la valeur réglementaire en chlorure de vinyle monomère depuis le 10 mars 2023. Elle a été classée en qualité « insuffisante » en raison de la présence de produits de dégradation de pesticide. Cependant, les teneurs sont inférieures aux valeurs sanitaires* propres à chaque molécule. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours.
* Les valeurs sanitaires définies pour protéger la santé des consommateurs sont les suivantes (en microgramme/L) : chloridazone desphényl (11), chloridazone méthyl desphényl (110).

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CANAL OURSIN F1, CANAL OURSIN F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1784 personnes sur 6 communes (BASSENEVILLE, GOUSTRANVILLE, JANVILLE, SAINT-PAIR, SAINT-PIERRE-DU-JONQUET, SAINT-SAMSON). Le responsable des installations est : « SAEP DE TROARN SAINT PAIR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SETDN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **6,64 mg/L**
Valeur maxi : **7,64 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Conformité : **57 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,336 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl**

FLUOR

A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,407 mg/L**
Valeur maxi : **0,47 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **38,5 °f**
Valeur maxi : **41,7 °f**

Édité le **08/05/2025**

UDI **014000845**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE -
Pôle Santé Environnementale - Unité départementale du Calvados - Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille - 14000 CAEN
https://www.normandie.ars.sante.fr/eau-potable 02 50 28 72 13 ars-normandie-se14@ars.sante.fr